



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Syrie

Question écrite n° 16259

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits humains en Syrie dont se sont fait l'écho un certain nombre d'organisations humanitaires. Des centaines de prisonniers politiques, parmi lesquels des prisonniers d'opinion, ont été maintenus en détention, souvent à l'issue de procès qui se sont déroulés devant la cour de sûreté de l'Etat ou devant des tribunaux militaires d'exception dont les procédures sont loin de remplir les conditions fixées par les normes internationales. A partir de 2001, les arrestations se sont multipliées, en particulier de députés et d'intellectuels dont maître Hai ham Maleh, fondateur de l'association syrienne des droits de l'homme et un certain nombre de ses membres. Aussi, compte tenu de la persistance de cette situation manifeste des droits de l'homme, il lui demande si le Gouvernement entend agir auprès des autorités syriennes afin d'assurer l'application des traités internationaux relatifs aux droits des prisonniers d'opinion et aux conditions carcérales, la mise en liberté immédiate et sans condition de tous ces prisonniers et plus particulièrement que la Syrie signe et ratifie la convention contre la torture sans réserve et applique les dispositions.

Texte de la réponse

La France a engagé depuis plusieurs années un dialogue sur les droits de l'homme avec la Syrie et s'efforce de faire valoir à ce pays toute l'importance qui s'attache à un meilleur respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Les autorités françaises ont été fortement préoccupées par l'arrestation et la condamnation à des peines de deux à dix ans de prison de dix opposants et parlementaires syriens en août et septembre 2001. Elles ont fait part aux autorités syriennes de l'inquiétude que leur inspiraient ces arrestations, aussi bien par les déclarations du porte-parole du Quai d'Orsay que par des démarches sur place, en liaison avec nos partenaires européens. Des représentants de l'Union européenne assistent aux audiences de ces procès chaque fois qu'ils en obtiennent l'autorisation. En ce qui concerne M. el Maleh, fondateur de l'association syrienne des droits de l'homme, le ministère des affaires étrangères suit avec attention le déroulement de son procès, en liaison avec les organisations non gouvernementales mobilisées en sa faveur. La deuxième audience de ce procès s'est tenue le 24 avril dernier en présence de nombreux représentants de pays de l'Union européenne, dont la France. Seules la compétence de la Cour militaire de Damas et des questions formelles ont été évoquées à ce stade. Les autorités françaises soulignent à chaque occasion, et récemment encore lors de la visite du ministre des affaires étrangères à Damas, le 12 avril dernier, leur attachement au respect de l'État de droit et rappellent, dans le cadre de ce dialogue franc et constructif, leur encouragement au programme d'ouverture et de réforme dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16259

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2805

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 5980